



Pension alimentaire à verser à mes enfants

Par Visiteur

Bonjour,
je suis divorcée depuis plusieurs années. depuis sept 2010 mon fils habite chez son père et vient chez moi 1 week end sur 2.
aujourd'hui mon ex mari me demande de lui verser une pension alimentaire. je ne suis pas d'accord avec le montant qu'il me propose sachant que nos revenus ne sont pas du tout les memes. et moi à partir de janvier je vais me retrouver sans travail. je précise que les frais de repas du midi sont à la charge de mon fils. la carte orange lui est remboursée par moitié par le patron.
je ne sais plus quoi faire. et je ne peux pas me payer un avocat aujourd'hui.
merçi de bien vouloir me donner votre avis
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien le mode de garde de votre fils ainsi que le montant de la pension alimentaire n'ont pas été fixés par le jugement de divorce?

Le montant de la pension alimentaire est certes fixée en fonction de vos revenus mais également de vos frais fixes respectifs de ceux de votre fils et de son age.

Si vous le souhaitez je peux vous donner une tranche indicative quant au montant sachant que le juge est libre de le fixer.

Vous n'êtes pas obligée de prendre un avocat pour saisir le JAF.

- quels sont vos revenus ainsi que ceux du père (Tous les revenus sont à considérer : salaire net + revenus fonciers et financiers + prestations sociales + gains de jeux,...)

- quel est le montant de vos charges fixes et celui du père (Sont à considérer : impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou loyer, factures EDF, gaz, remboursements d'emprunts, frais de traitements médicaux lourds éventuels)

-quel age a votre fils?

Cordialement